

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}.

PRIX :
 46 francs pour 3 mois ;
 52 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 12.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4 au dessus de 0.		27 pou. lig.		
Midi....	11 au dessus	74 deg.	27 pou. 5 lign.	Sud.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
6 h.	11 h.	4 h.			
58 n.	44 m.	5 29 n.	Dernier quart.	25	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 12 novembre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, où les citoyens peuvent venir signer.

REVUE DE LA SEMAINE.

Tout a suivi durant ces huit derniers jours le cours ordinaire des choses; quelque graves qu'aient pu être certains événements, ils ont été naturels, et sont arrivés comme conséquence forcée des précédents. A l'extérieur, le blocus du Mexique est resté un mystère; la question orientale a continué à se compliquer, en dehors de toute influence française; le différend entre la Belgique et la Hollande est toujours un nœud gordien que nulle épée n'ose trancher, et le sol de Valence a été ensanglanté par une vengeance trop fréquente dans les deux partis. A l'intérieur, de grandes mutations ont bouleversé les préfetures et les sous-préfetures; le ministre de l'instruction publique a fait prêcher la confession comme un devoir; un procureur-général a été nommé malgré lui et mystérieusement à la cour de Lyon; enfin la réforme électorale a continué sa marche progressive.

Les troubles qui ont éclaté à Valence sont graves et sérieux. La population christina de cette ville, exaspérée par la nouvelle que Cabrera avait fait massacrer ses prisonniers, excitée par des provocations, s'est ameutée et a demandé, comme représailles, le supplice des prisonniers carlistes. Soldats, citoyens, milice, tous faisaient entendre le même cri de mort. Mendez-Vigo, capitaine-général de Valence, qui résistait, est tombé lui-même sous les balles, et peu après les prisonniers carlistes, jugés et condamnés, ont subi le sort qui avait frappé les prisonniers christinos. Que tout ce sang retombe sur ceux qui n'apportent dans la guerre espagnole ni énergie, ni bonne foi; qui, incertains du succès, se ménagent des moyens de fortune auprès de Christine et de don Carlos! qu'il retombe sur ce prétendant qui, pour conquérir un trône, allume la guerre civile et jette sur l'Espagne tous les maux qu'elle entraîne après elle! qu'il retombe sur ce gouvernement de femmes, sans courage, sans vue, sans portée, qui n'a pas deviné en qui il devait mettre sa confiance, en qui il pouvait puiser sa force!

Toutefois, il faut déplorer l'erreur du peuple qui lui fait demander du sang en expiation du sang; le peuple espagnol n'a malheureusement pas compris que ces tristes représailles retombent toujours sur ses enfants. Christinos et carlistes, sous quelque bannière qu'ils marchent, sont des enfants du peuple, des hommes du peuple, dont quelques-uns sont égarés par le fanatisme, suite des prédications des prêtres, dont quelques autres sont entraînés de force à embrasser une cause qu'ils n'aiment pas. Ce n'est pas dans la mort de ces hommes qu'il faut venger le meurtre, c'est sur les ordonnateurs de ces affreux massacres qui viennent ensanglanter tous les épisodes de cette fatale guerre d'Espagne. C'est à ces chefs qui marchent dans le sang et qui croient fonder un trône sur des cadavres, à rendre compte du sang versé. Il faut bien le dire, aucun des deux partis qui divisent l'Espagne n'a montré cette vigueur qui naît de l'entraînement, cette énergie de la conviction qui gagne des batailles et fonde un nouvel ordre de choses; à part quelques hommes, les soldats espagnols ressemblent à des automates inventés pour le meurtre. Désarmez l'automate, mettez-le dans l'impossibilité de nuire à votre cause, mais ne le brisez pas; demain peut-être il marchera dans vos rangs.

Feuilleton.

La pièce de *Ruy Blas* de Victor Hugo ayant obtenu hier un succès complet au théâtre de la Renaissance, nous vous adressons des extraits les plus remarquables de ce drame.

Une marquise

Me disait l'autre jour en sortant de l'église :
 — Quel est donc ce brigand qui là-bas, nez au vent, se carre, l'œil au guet et la hanche en avant, plus délabré que Job et plus fier que Bragance, drapant sa gueuserie avec son arrogance, et qui, froissant du poing, sous sa manche en haillons, l'épée à lourd pommeau qui lui bat les talons, Promène, d'une mine altière et magistrale, Sa cape en dents de scie et ses bas en spirale ?

DON CÉSAR.

Je n'aurai jamais honte
 De mettre un bon pourpoint, brodé, passémenté,
 Qui me tient chaud l'hiver et me fait beau l'été.
 — Voyez, il est tout neuf. —
 (Il entr'ouvre son manteau qui laisse voir un superbe pourpoint de satin rose brodé d'or.)

Les poches en sont pleines
 De billets doux au comte adressés par centaines.
 Souvent, pauvre amoureux, n'ayant rien sous la dent,
 J'avise une cuisinière au soupire ardent
 D'où la vapeur des mets aux narines me monte;
 Je m'assieds là, j'y lis les billets doux du comte,
 Et, trompant l'estomac et le cœur tour à tour,
 J'ai l'odeur du festin et l'ombre de l'amour.

Le corps des préfets et des sous-préfets, primitivement créé pour administrer les départements, est devenu véritable armée que le ministre fait mouvoir et manœuvrer selon les besoins de sa position; le talent, la capacité importent peu; c'est aux services qu'ils rendent dans les passions ou les nécessités du jour que l'on mesure le mérite de tous ces pions du grand échiquier qu'on appelle l'administration. Le ministre est beau joueur, il faut en convenir; il sait admirablement la valeur de toutes ses pièces et le parti qu'il en peut tirer. Les nominations nouvelles, les mutations, les disgrâces, ne tarderont pas à révéler l'esprit dans lequel elles ont été faites. Récompenser les dévouements est toujours un acte de sagesse; préparer les élections, le cas échéant, est de la prévoyance; arrêter les manifestations pour la réforme, voilà pour le moment la nécessité la plus pressante. C'est donc pour satisfaire à ces trois besoins que le remaniement a eu lieu. On dit — c'est la chronique secrète qui répand ce bruit — que certaines dames jouissant de quelque influence sur l'esprit de M. le ministre, n'ont pas été étrangères à certaines nominations. Tout se paie à la cour; c'est une bourse où l'on cote les moindres faveurs; le budget acquitte les traites, il n'a pas été inventé pour autre chose. Ainsi, pendant qu'un ministre nous pousse à la Restauration en faisant prêcher le devoir du confessionnal, l'autre nous ramène à Louis XV. La pente est raide dans ce chemin, la course est rapide; nous verrons où l'on s'arrêtera.

M. Feuilhade, le procureur-général de Bordeaux, a été nommé au siège de Lyon; M. Feuilhade a refusé. Libre à lui, personne vraiment ne songera à le trouver mauvais; seul le ministre s'est ému à cette nouvelle, et a mandé le procureur-général afin d'avoir avec lui un entretien beaucoup plus prudent qu'une lettre. Que s'est-il passé dans cette secrète conversation entre un carbonaro qui a pris dans les ventes l'habitude du mystère, et l'ami intime du duc Decazes dont le nom rappelle de si tristes souvenirs? On l'ignore encore et l'avenir seul le révélera. Mais que signifient ces étranges paroles du ministre: « Allez à Lyon, ne balancez pas, ce ne sera pas pour long-temps »? Les avis sont partagés; les uns prétendent que ce n'est là que de l'eau bénite de cour, d'autres assurent que l'on a besoin à Lyon d'un homme dévoué et qui ait un peu plus de talent que ce pauvre M. de La Seiglière qui a fait ici une si triste figure. Réverait-on donc quelque malheur pour notre cité, et M. le ministre aurait-il voulu donner de vive voix des instructions qu'il n'osait écrire? Toutefois, que les amis du pays se rassurent. Lyon est calme, et la police ne parviendra pas, nous l'espérons, à y faire naître de l'agitation. Le talent de M. Feuilhade n'aura pas à se développer dans des procès politiques, et si le nouveau procureur-général ne reste pas long-temps à Lyon, son avancement du moins ne sera pas la récompense du zèle qu'il aura pu montrer dans des circonstances semblables à celles qui ont donné à son noble ami, M. Decazes, une si triste célébrité.

Les faits n'apparaissent pas toujours avec toutes leurs conséquences, et les hommes intéressés à nier l'importance d'une manifestation peuvent parfois, sans être ridicules, feindre d'être des ignorants. La pétition pour la réforme électorale poursuit sa marche à travers les injures et les rires sardoniques du *Journal des Débats*, qui feint de se tromper sur le sens de cet acte populaire, afin d'égarer plus sûrement la raison publique. La réforme électorale n'est point l'œuvre d'un parti; c'est l'œuvre de la France entière, lassée par les abus, dégoûtée par la corruption, fatiguée des hommes et des choses. La pétition est plus encore qu'une manifestation contre le monopole et tout ce qu'il traîne à sa suite d'injuste et de fatal; c'est le premier acte

de la nouvelle éducation politique du peuple, c'est le premier emploi qu'il fait depuis huit ans d'une force intelligente qui se substitue à la force matérielle qui fit la révolution de juillet. On a bien compris cela, et voilà tout le secret du grand courroux du *Journal des Débats*.

On se tromperait en pensant que le *Journal des Débats* laisse la réforme; il l'attaque, il est vrai, avec un acharnement qui n'est comparable qu'à la facilité avec laquelle il change de drapeau et de parti; le *Journal des Débats* ne hait rien; ni la république, ni l'empire, ni la restauration, ni les cosaques, ni les Prussiens, ni le trône des barricades; il sait que les hommes sont trop généreux pour marcher sur le dos d'un faquin qui se couche à plat-ventre. Pour bien comprendre les attaques de ce journal, il faut remarquer qu'il y a en France deux Moniteurs: celui du présent et celui de l'avenir; le *Moniteur universel* qui enregistre les faits, les événements, les dates, les actions d'éclat, les bassesses, inflexible biographie, implacable histoire dont bien des hommes aujourd'hui voudraient arracher des pages; puis le *Journal des Débats* qui a la prétention de tirer des temps présents la logique des temps futurs; prophète intéressé, dont chaque lendemain vient démentir les prédictions de la veille. Depuis huit ans le *Journal des Débats* prêche la fausse doctrine de la suprématie des intérêts matériels sur les intérêts politiques; depuis huit ans ses patrons se sont endormis sur ses promesses dorées, et ils ont laissé le vaisseau de l'état marcher au milieu des écueils qu'ils n'ont pas vus, sans prévoir que les vents pourraient un jour l'y jeter.

Aujourd'hui, l'expérience est faite; les faits ont donné le plus éclatant démenti aux doctrines; bien des noms sortent souillés de fange du dédale où on a entraîné la France; le peuple ne veut plus du système de corruption et des corrompus qui l'exploitent. Là est tout le secret de la colère du *Journal des Débats*. Il est incapable de haine, comme de dévouement; il n'a qu'une idole, son intérêt particulier, et il le défend. Voilà tout. K.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Suite de la séance du 8 novembre.

PROPOSITION DE M. GASTINE SUR L'IMPRESSION DU BUDGET ET DU RAPPORT.

M. Barrillon appuie la demande de M. Gastine, surtout et plus spécialement en ce qui concerne l'impression du rapport que M. le maire vient de lire. Ce rapport, en effet, contient beaucoup de documents précieux et fort instructifs, que chacun sera fort aise de posséder et de pouvoir méditer et étudier dans le silence du cabinet. Le conseil voudra sans doute ordonner l'impression de ce rapport.

Quant au renvoi du budget à une commission spéciale, proposé par M. le maire, M. Barrillon s'oppose à ce mode de renvoi, et demande que le conseil, se subdivisant en commissions générales, soit saisi simultanément de l'examen du budget. Les commissions pourraient, chacune dans sa spécialité, faire un travail sur l'ensemble du budget, et déléguer deux ou trois commissaires auprès de la commission des finances pour transmettre toutes observations et concourir à la nomination du rapporteur. Le travail serait ainsi complet et la discussion en conseil fort simplifiée.

M. Terme appuie la proposition de M. Gastine et celle du préopinant, en ce qui touche l'impression du rapport de M. le maire; il est très-vrai que ce rapport est fort intéressant et mérite d'être médité avec attention.

M. Guerre appuie le mode de renvoi proposé par M. le maire. Les anciennes commissions n'existent plus, et c'est un bien peut-être, car ces commissions avaient une suprématie de spécialité; il convient de renvoyer à une commission spéciale composée seulement de neuf membres. Moins une commission est nombreuse, plus elle accomplit de travail.

M. Dupasquier appuie la proposition de M. Guerre et demande

DON SALLUSTE.

Don César...

DON CÉSAR.

Mon cousin, tenez, trêve aux reproches!
 Je suis un grand seigneur, c'est vrai, l'un de vos proches;
 Je m'appelle César, comte de Garofa;
 Mais le sort de folie en naissant me coiffa.
 J'étais riche; j'avais des palais, des domaines;
 Je pouvais largement renter les Célémènes;
 Bah! mes vingt ans n'étaient pas encor révolus
 Que j'avais mangé tout! Il ne me restait plus
 De mes prospérités, ou réelles, ou fausses,
 Qu'un tas de créanciers hurlant après mes chausses.
 Ma foi! j'ai pris la fuite et j'ai changé de nom.
 A présent, je ne suis qu'un joyeux compagnon,
 Zafari, que hors vous nul ne peut reconnaître.
 Vous ne me donnez pas du tout d'argent, mon maître.
 Je m'en passe. Le soir, le front sur un pavé,
 Devant l'ancien palais des comtes de Tevé,
 — C'est là, depuis neuf ans, que la nuit je m'arrête, —
 Je vais dormir avec le ciel bleu sur ma tête.
 Je suis heureux ainsi. Pardieu! c'est un beau sort!
 Tout le monde me croit dans l'Inde, au diable, — mort.
 La fontaine voisine a de l'eau, j'y vais boire,
 Et puis je me promène avec un air de gloire.
 Mon palais, d'où jadis mon argent s'envola,
 Appartient à cette heure au moine Espinola;
 C'est bien. Quand par hasard jusque-là je m'enfonce,
 Je donne des avis aux ouvriers du nonce
 Occupés à sculpter sur la porte un Bacchus.
 Maintenant, pouvez-vous me prêter dix écus?

RUY BLAS.

Zafari! que fais-tu dans ce palais?
 C'est toi.

DON CÉSAR.

J'y passe.
 Mais je m'en vais. Je suis oiseau, j'aime l'espace.
 Mais toi? cette livrée? est-ce un déguisement?

RUY BLAS, avec amertume.

Non, je suis déguisé quand je suis autrement.

DON CÉSAR.

Que dis-tu?

RUY BLAS.

Donne-moi ta main, que je la serre
 Comme en cet heureux temps de joie et de misère
 Où je vivais sans gîte, où le jour j'avais faim,
 Où j'avais froid la nuit, où j'étais libre enfin!
 — Quand tu me connaissais, j'étais un homme encore.
 Tous deux nés dans le peuple, — hélas! c'était l'aurore! —
 Nous nous ressemblions au point qu'on nous prenait
 Pour frères; nous chantions dès l'heure où l'aube naît,
 Et le soir, devant Dieu, notre père et notre hôte,
 Sous le ciel étoilé nous dormions côte à côte!
 Oui, nous partagions tout. Puis enfin arriva
 L'heure triste où chacun de son côté s'en va.
 Je te retrouve, après quatre ans, toujours le même;
 Joyeux comme un enfant, libre comme un bohème;
 Toujours ce Zafari, riche en sa pauvreté,
 Qui n'a rien eu jamais et n'a rien souhaité!
 Mais moi, quel changement! Frère, que te dirai-je?
 Orphelin, par pitié nourri dans un collége

que M. le maire compose lui-même la commission spéciale dont, il s'agit.

Le conseil, consulté, décide que le rapport relatif au budget sera imprimé.

En ce qui concerne l'examen du budget lui-même, le conseil décide que cet examen sera renvoyé à une commission spéciale composée de douze membres.

M. le maire, invité à composer cette commission, désigne pour en faire partie : MM. Pons, Reyre, Dolbeau, Gastine, Sériziat, Menoux, Guerre, Bruyas, Dupasquier, Mermet, Dubost, Chinard.

M. Pons, au nom de la commission des finances, lit un rapport proposant l'approbation du budget pour 1839 présenté par l'administration des hospices civils de Lyon.

Le rapport explique que la commission a jugé convenable d'approuver le budget dont il s'agit, et qui comporte un rabais de 25,000 fr. sur la subvention donnée l'année dernière par la ville, et n'a pas réduit encore cette subvention d'une autre somme de 25,000 fr., comme l'avait d'abord proposé le rapport de M. le maire.

M. le rapporteur ajoute que M. le maire lui-même, qui assistait aux débats qui ont eu lieu dans la commission, a fait abandon de sa proposition primitive et a partagé l'avis de la majorité.

M. Mermet prie l'honorable M. Terme, président du conseil administratif des hospices civils, de vouloir bien lui donner quelques renseignements sur le succès de la demande récemment exprimée par le conseil-général du Rhône, pour que le gouvernement prenne à sa charge la dépense relative aux enfants trouvés.

M. Terme répond que le gouvernement n'a pas statué encore sur cette demande du conseil-général. Ainsi, jusqu'à nouvel ordre, l'administration des hospices civils restera chargée de cette dépense qui seule absorbe une somme supérieure à celle que donne chaque année la ville de Lyon. M. Terme présente quelques explications sur le budget qui est en ce moment soumis à l'avis approbatif du conseil. Il fait remarquer que l'excédant de recettes reconnu par le conseil dans un budget final, sanctionné par une récente délibération, s'élève à 59,000 fr., au lieu de 92,000 portés audit budget. Ce dernier chiffre est inexact, quant à la qualification ; il représente le résultat accumulé de plusieurs excédants successifs. L'excédant réel au budget cité était de 59,000 fr. Quant à l'emploi de ces 59,000 fr., ils n'ont pas été convertis en rentes sur l'état, mais placés au mont-de-piété comme réserve de prévision pour les dépenses extraordinaires de l'année suivante. M. Terme entre ici dans quelques détails sur les améliorations nombreuses accomplies dans les hospices civils depuis un petit nombre d'années, et termine en exprimant le désir que le conseil approuve les conclusions du rapport que vient de lire l'honorable M. Pons.

M. le maire annonce que si personne ne demande la parole, il va mettre aux voix l'approbation proposée.

M. Barrillon ne comptait pas parler sur l'affaire qui est en délibération. M. Chinard, absent en ce moment de la séance, lui avait fait l'honneur de l'entretenir sur cette affaire, et devait présenter au conseil quelques considérations fort graves comme question de principes. M. Barrillon croit de son devoir de présenter lui-même ces considérations en l'absence de son honorable collègue. Il éprouve le besoin, avant d'aborder la question qui s'agit, de rendre un complet hommage aux actes admirables de l'administration des hospices civils de Lyon. Cette administration a droit à la reconnaissance publique pour le bien qu'elle accomplit avec tant de zèle et de persistance ; tous les respects lui sont acquis. Aussi, les observations qui vont être présentées sur son budget portent exclusivement sur une question de principes et ne s'appliquent en aucune manière à ses actes administratifs.

M. Barrillon croit que les hospices civils capitalisent chaque année les excédants de recettes que produisent les budgets définitifs. Ainsi, depuis quatre années, plus de 400,000 f. auraient été capitalisés, et cette année encore une somme de 59,000 fr. éprouverait encore le même sort. Le conseil pensera sans doute qu'il ne convient pas que la ville, obligée d'emprunter pour parer à ses propres charges, subventionne les hospices civils pour augmenter leurs capitaux. M. Barrillon demande en conséquence que l'on réduise de cinquante mille francs au lieu de vingt-cinq mille la subvention donnée par la ville aux hospices civils pour l'exercice de 1839.

M. Terme répond que les hospices n'ont capitalisé aucunes sommes provenant des excédants annuels de recettes. Ces sommes ont été placées au mont-de-piété, et successivement retirées et employées pour les besoins de divers services. Une administration qui porte sur un revenu annuel de 1,500,000 fr. ne peut arrêter les prévisions de son budget avec une précision telle que les résultats réels ne produisent aucunes différences ; de là des excédants de recettes dans certaines années, et des déficits possibles dans quelques autres. La réduction demandée aurait le fâcheux résultat, si elle était adoptée, d'obliger l'administration à refaire tout son budget, et pour accomplir ce travail elle serait fort embarrassée, car elle ne saurait sur quelle partie du service faire porter la réduction, puisque tout est calculé avec la plus sévère économie.

De science et d'orgueil, de moi, triste faveur !
 Au lieu d'un ouvrier on a fait un rêveur.
 Tu sais, tu m'as connu. Je jetais mes pensées
 Et mes vœux vers le ciel en strophes insensées ;
 J'opposais cent raisons à ton rire moqueur,
 J'avais je ne sais quelle ambition au cœur.
 A quoi bon travailler ? Vers un but invisible
 Je marchais ; je croyais tout réel, tout possible ;
 J'espérais tout du sort ! — Et puis je suis de ceux
 Qui passent tout un jour, pensifs et paresseux,
 Devant quelque palais regorgeant de richesses,
 A regarder entrer et sortir des duchesses. —
 Si bien qu'un jour, mourant de faim sur le pavé,
 J'ai ramassé du pain, frère, où j'en ai trouvé :
 Dans la faim et dans l'ignominie.
 Oh ! quand j'avais vingt ans, crédule à mon génie,
 Je me perdais, marchant pieds nus dans les chemins,
 En méditations sur le sort des humains ;
 J'avais bâti des plans sur tout, — une montagne
 De projets ; — je plaignais le malheur de l'Espagne ;
 Je croyais, pauvre esprit ! qu'au monde je manquais...
 Ami, le résultat, tu le vois : — un laquais.

DON CÉSAR.

Qui, je le sais, la faim est une porte basse,
 Et, par nécessité, lorsqu'il faut qu'il y passe,
 Le plus grand est celui qui se courbe le plus.

RUY BLAS.

Sous un dais orné du globe impérial,
 Il est, dans Aranjuez ou dans l'Escurial,
 — Dans ce palais, parfois, — mon frère, il est un homme

Le conseil jugera sans doute convenable d'écarter l'amendement proposé.

M. Chinard, M. le maire, M. Mermet et M. Bruyas prennent successivement la parole.

M. Pons, rapporteur, ne dira rien sur la question de capitalisation qui semble maintenant éclaircie ; il veut seulement donner quelques renseignements sur l'ensemble du budget. Il a examiné avec une sévère attention, dans le silence du cabinet, tous les détails de ce budget, et nulle part il n'a trouvé matière à critique ; il croit donc devoir persister dans les conclusions qu'il a soumises à la sanction du conseil.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

La séance est levée à neuf heures et demie.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ESPAGNE. — MADRID, 3 novembre. — De retour à Madrid depuis hier au soir, j'ai trouvé les esprits fort agités. On m'assure que le conseil des ministres est en permanence, et qu'il a décrété les mesures les plus énergiques. Toutes les troupes sont consignées dans leurs casernes, les armes sont chargées, et, indépendamment de la garnison, il paraît que tous les corps qui avoisinent Madrid ont reçu l'ordre d'entrer cette nuit dans la capitale, et par des chemins différents, afin de tomber à l'improviste sur les factieux, si, comme tout porte à le croire, ils tentent un coup de main.

Vers 7 heures, j'ai grand-peine à arriver à la Puerta del Sol, où j'ai trouvé un rassemblement considérable, toujours grossi par les groupes qui se formaient dans les rues d'Alcala et San-Geronimo.

Au bout de la rue d'Alcala, j'ai entendu le bruit d'une décharge, et en un instant la rue s'est trouvée déserte ; j'ai hâté le pas, et j'ai appris ensuite qu'une compagnie de la garde nationale avait poussé le cri de *vive la liberté ! mort à tous les ministres !* et qu'un commencement d'engagement avait eu lieu entre cette troupe et l'infanterie de ligne à la Puerta del Sol.

En rentrant chez moi, je rencontre le capitaine-général Quiroga ; il est entouré d'une forte escorte du régiment de la reine régente.

J'entends battre la générale, et je ressors pour parcourir la ville...

Je ne rencontre personne dans les rues ; toutes les boutiques sont fermées ; la ville présente l'aspect le plus sinistre. Arrivé à la rue d'Alcala, un fort détachement d'infanterie me force à rebrousser chemin ; toutes les rues environnantes sont cernées par la force armée. J'entends de loin en loin des coups de fusil isolés.

Je trouve chez moi M. Valera, le député aux cortès ; il est fort inquiet sur le compte d'Isturitz et de Martinez de la Rosa, qu'il n'a pas trouvés à leurs domiciles ; il prétend qu'ils sont portés ainsi que lui sur les listes de proscription. Il paraît croire que les meneurs ne veulent pas renverser seulement le ministère, mais aussi les cortès.

La plus vive anxiété règne dans tous les esprits, et les nouvelles des provinces ne sont pas de nature à rassurer. Les scènes de Valence se sont renouvelées à Murcie et à Alicante aussitôt qu'elles y ont été connues. On a seulement mis plus de formes dans les massacres des prisonniers.

Le colonel Cordova et les généraux Oraa et Quiroga viennent d'être mandés auprès du conseil des ministres, qui est toujours en permanence.

On espère toujours que les mesures prises par le gouvernement tiendront les factieux en respect ; mais combien cela durera-t-il ?

Le prochain courrier vous fixera sur le résultat de cette nuit, qui va nous sembler bien longue.

— Les événements de Valence se sont répétés les 28 et 29 octobre à Alicante et à Murcie. La milice de ces deux villes s'est mise immédiatement sous les armes. Toutes les autorités civiles et militaires se sont réunies en assemblée générale, et ont décrété, *pro salute populi*, l'exécution de plusieurs prisonniers carlistes.

Les mêmes scènes étaient sur le point d'éclater à Carthagène, où elles auraient été plus sanguinaires encore ; mais les autorités de cette ville ont pris la résolution d'embarquer la plus grande partie des prisonniers carlistes qui se trouvaient dans ce port.

— On lit dans la *Sentinelle* :

« L'ouverture des cortès a lieu aujourd'hui. Que faut-il penser des résultats de cette réunion ? On croit généralement que le ministère sera changé. Les circonstances sont trop graves pour qu'il n'en soit pas ainsi.

« Le sentiment de la vengeance et de la justice s'étend de ville en ville. Les troubles de Valence sont comme une espèce de venin pénétrant qui se répand à vue d'œil dans tous les membres. Déplorables excès dont la responsabilité pèse sur la tête du système modéré !

« La population de Madrid est depuis lundi matin dans une agitation extrême : on ne sait ce qui adviendra. Mille rumeurs se partagent les esprits. »

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons la nouvelle suivante qui est positive :

Qu'à peine on voit d'en bas, qu'avec terreur on nomme ;
 Pour qui, comme pour Dieu, nous sommes égaux tous ;
 Qu'on regarde en tremblant et qu'on sert à genoux ;
 Devant qui se couvrir est un honneur insigne ;
 Qui peut faire tomber nos deux têtes d'un signe ;
 Dont chaque fantaisie est un événement ;
 Qui vit, seul et superbe, enfermé gravement
 Dans une majesté redoutable et pro onde,
 Et dont on sent le poids dans la moitié du monde.
 Eh bien ! — moi, le laquais, — tu m'entends ? — eh bien ! oui,
 Cet homme-là ! le roi ! je suis jaloux de lui.

DON CÉSAR.

Jaloux du roi !

RUY BLAS.

Eh oui ! jaloux du roi ! sans doute,

Puisque j'aime sa femme !

DON CÉSAR.

Oh ! malheureux !

Ecoute.

Je l'attends tous les jours au passage. Je suis
 Comme un fou. Oh ! sa vie est un tissu d'ennuis,
 A cette pauvre femme ! — Oui, chaque nuit j'y songe ! —
 Vivre dans cette cour de haine et de mensonge,
 Mariée à ce roi qui passe tout son temps
 A chasser ! Imbécile ! — un sot, vieux à trente ans !
 Moins qu'un homme ! à régner comme à vivre inhabile.
 — Famille qui s'en va ! — Le père était débile
 Au point qu'il ne pouvait tenir un parchemin.
 — Oh ! si belle et si jeune, avoir donné sa main
 A ce roi Charles-Deux ! Elle ! Quelle misère !
 — Elle va tous les soirs chez les sœurs du Rosaire,

« Dans la nuit du 3, il y a eu une révolte à Madrid contre le gouvernement ; le mouvement a eu lieu aux cris de *vive Narvaez ! à bas le ministère ! mort aux carlistes !* Plusieurs personnes ont été tuées et blessées. L'ordre a été momentanément rétabli. Madrid a été déclaré en état de siège, et un conseil de guerre permanent a été établi. »

MADRID, le 1er novembre. — Bien des personnes accusaient le général Narvaez d'avoir été l'instrument volontaire et le complice du cabinet, dans la dangereuse farce de dimanche. On lui attribuait des intelligences avec les ministres pour provoquer une scission, une sérieuse alarme, un combat même au besoin, quelque malheur enfin qui fournit au gouvernement un prétexte plus plausible pour tenter le désarmement de notre nombreuse garde nationale, tout en discréditant le général qui a pacifié la Manche par une rigueur diamétralement opposée à la lourde, tortueuse et rétrograde marche du gouvernement.

Celui-ci s'est chargé de justifier l'homme qu'il regarde comme son ennemi, lui qui a échoué dans le projet de le rendre son séide.

Narvaez s'est démis du commandement des troupes : il a demandé la permission de se retirer chez lui, à Loja, loin de cette atmosphère empestée : le gouvernement a agréé sa démission sans hésiter. Il a agréé aussi celle de M. Quiroga, qui s'est démis du commandement général de la province de Madrid et de l'inspection de la garde nationale ; il agréerait très-volontiers toutes les démissions du monde, y compris celle de la reine, plutôt que de se démettre lui-même d'une parcelle du pouvoir.

Mais comme après ces démissions, et surtout après le scandale du 28, il n'était plus possible de conserver le cabinet dans toute l'intégrité de ses nullités, on a choisi la plus insignifiante pour la sacrifier à l'opinion publique, comme victime expiatoire des fautes du cabinet.

On s'est défilé du ministre de la guerre, c'est-à-dire de celui qui a le moins contribué au scandale du 28 ; car tous les ordres donnés dans cette nuit mémorable ont été expédiés au conseil des ministres, et nous savons tous quel rôle y jouait ce pauvre diable, avec ses longues années et son triste grade de brigadier d'infanterie.

Une forte brigade de la division de réserve cantonnée aux environs de Madrid, part aujourd'hui pour la Vieille-Castille, aux ordres de M. Latre, nommé définitivement capitaine-général de Valladolid. Cette force, bien dirigée, est suffisante pour mettre les Castilles à couvert des ravages de Merino, Balmaceda et Modesto, qui les infestent déjà. Une autre brigade doit partir incessamment pour Tolède.

MADRID, le 3 novembre. — Le général Narvaez doit partir aujourd'hui même pour Loja, sa patrie, dans la province de Grenade. Ses amis disent que le gouvernement a agréé sa démission : le gouvernement prétend qu'il n'a fait qu'accorder au général une permission temporaire.

A la suite de la comédie du 28, M. Narvaez adressa au gouvernement une lettre, le priant d'admettre la démission qu'il faisait de son commandement et de lui assigner pour quartier sa ville natale, pour y soigner sa santé. Une ordonnance du même jour, contresignée par le ministre de la guerre, lui accorde la permission de se retirer chez lui, afin d'y pourvoir au rétablissement de sa santé ; *après quoi il pourra reprendre le commandement*. C'est sur cette dernière clause que le ministère prétend soutenir qu'il n'a pas agréé la démission de Narvaez.

La retraite de Narvaez est une victoire pour les carlistes, non parce que l'augmentation de l'armée de réserve n'a pas lieu immédiatement, mais parce que les carlistes de Tolède allaient recevoir bientôt la visite dangereuse de ce général qui ne craint pas de tuer le factieux même sous le surplus du chanoine.

Quant à la démission de M. Quiroga, acceptée aussi d'abord, S. M., qui a la plus grande confiance dans son patriotisme et sa loyauté, a cassé l'acceptation.

La deuxième brigade de la réserve est sortie hier pour retourner sur ses pas ; elle a pris la direction de la Manche, où la réapparition des bandes factieuses rend sa présence nécessaire.

La demande de représailles faite par le peuple en son nom s'étend avec rapidité sur les provinces du midi : de Saragosse elle s'est communiquée à Valence, d'où elle est passée à Alicante et à Murcie. Dans ces deux villes on n'a fait que fusiller une demi-douzaine de factieux relaps, atteints et convaincus, qui cependant étaient depuis plus d'un an tranquilles, soignés et choyés par les dévotés de leur parti : depuis long-temps ils étaient tous condamnés à mort par les tribunaux.

A Alicante, le préfet ou chef politique a été cassé par le peuple.

DÉCRET ROYAL. — Comme régente du royaume pendant la minorité de mon auguste fille la reine Isabelle II, j'accepte la démission que m'a offerte le brigadier don Francisco Hubert du poste de secrétaire par intérim au département de la guerre, que le mauvais état de sa santé ne lui permet plus d'occuper. Je suis satisfaite du zèle avec lequel il a rempli ses fonctions, et je me réserve de récompenser plus tard ses services. Ma volonté est que vous vous chargiez intérimairement de ce ministère.

Au palais, le 31 octobre 1838.

LA REINE.

Au président du conseil des ministres.

— Les villes de Burgos et de Valladolid ont été déclarées en état de siège, dès qu'on a appris le passage de l'Ebre par Mérimo.

Des frontières de la Navarre, le 6 novembre. — Le 31 du mois

Tu sais ? en remontant la rue Ortaleza.
 Comment cette démençe en mon cœur s'amassa,
 Je l'ignore. Mais juge ! elle aime une fleur bleue
 — D'Allemagne. — Je fais chaque jour une lieue,
 Jusqu'à Caramanchel, pour avoir de ces fleurs ;
 J'en ai cherché partout sans en trouver ailleurs.
 J'en compose un bouquet ; je prends les plus jolies...
 — Oh ! mais je te dis là des choses, des folies ! —
 Puis à minuit, au parc royal, comme un voleur,
 Je me glisse, et je vais déposer cette fleur
 Sur son banc favori. Même, hier, j'osai mettre
 Dans le bouquet, — vraiment, plains-moi, frère ! — une lettre !
 La nuit, pour parvenir jusqu'à ce banc, il faut
 Franchir les murs du parc, et je rencontre en haut
 Ces broussailles de fer qu'on met sur les murailles.
 Un jour j'y laisserai ma chair et mes entrailles.
 Trouve-t-elle mes fleurs, ma lettre ? Je ne sais.
 Frère, tu le vois bien, je suis un insensé.

— Oh ! mon âme au démon ! je la vendrais peut-être.
 Un des jeunes seigneurs que, de cette fenêtre,
 Je vois en ce moment, comme un vivant affront,
 Entrer, la plume au feutre et l'orgueil sur le front !
 Oui, je me damnerais pour dépouiller ma chaîne,
 Et pour pouvoir comme eux m'approcher de la reine
 Avec un vêtement qui ne soit pas honteux !
 Mais, ô rage ! être ainsi, près d'elle ! devant eux !
 En livrée ! un laquais ! être un laquais pour elle !

(Correspondance particulière du Censeur.)

nier, le maréchal-de-camp comte de Négri et le brigadier Basilio Garcia, venant de Morella escortés par 150 chevaux, traversé l'Ebre au gué de Rinçon de Soto, se dirigeant sur Navarre. Ils arrivèrent, le 1er, à Arroniz. Le 2, ils en partirent pour se rendre auprès de don Carlos qui est toujours à Ascoitia. Ils étaient porteurs de dépêches de Cabrera. Maroto et Balmaseda, à la tête de 10 bataillons et de 1,000 chevaux, vont tenter une nouvelle expédition qui sera dirigée, dit-on, vers Villafranca, dont ils doivent tenter de s'emparer. Don Carlos et sa famille doivent quitter prochainement Ascoitia pour habiter alternativement Villafranca (de Guipuzcoa) et Tolosa.

La correspondance suivante, datée de Paris, et publiée par la Gazette d'Augsbourg, acquiert de l'importance du signe semi-officiel (double croix) dont elle est revêtue.

PARIS, 25 octobre. — On espère avec confiance que les différends survenus entre la Belgique et la Hollande seront bientôt apaisés. Notre cabinet et celui de Londres ont fait des propositions très-favorables aux deux parties.

A Bruxelles, on a montré des dispositions conciliantes, et il n'est guère probable que le cabinet de La Haye repousse ces propositions, car, dans ce cas, il serait par trop évident qu'il ne veut pas entendre parler d'arrangement, et ne se donne l'air de céder que pour satisfaire en apparence au désir de la nation hollandaise de sortir de la situation incertaine où elle se trouve en ce moment.

M. Molé croit positivement pouvoir annoncer aux chambres, à l'ouverture de la prochaine session, que le différend hollandais est terminé.

Dans ce cas, le ministère pourra célébrer un grand triomphe qui lui sera d'autant plus avantageux, que l'on était généralement convaincu qu'il serait impossible de résoudre la question belge sans une démonstration guerrière. De cette manière, l'opinion se serait trompée dans ses prévisions.

Le voyage du duc de Leuchtenberg à Saint-Petersbourg est l'objet de conversations très-animées en haut lieu. On semble quelque peu mécontent de la manière distinguée dont le jeune Leuchtenberg est traité par l'empereur Nicolas.

D'après ce qui s'est passé en Suisse, rien n'est aussi désagréable que des actes qui répandent quelque éclat sur les descendants de Napoléon.

La Presse de M. de Girardin a réfuté mes données sur la prochaine évacuation d'Ancône. Prochainement cela s'expliquera.

On nous écrit de la Croix-Rousse :

Lundi, 12 novembre 1838.

Il serait fort à désirer que le conseil municipal de notre commune, à l'exemple du conseil municipal de Lyon, donnât de la publicité à ses délibérations; les administrés sauraient au moins comment on dirige les affaires, et nous pourrions apprendre ce que sont devenus ces grands projets d'amélioration dont le conseil s'est beaucoup occupé, mais qui par malheur ne se réalisent jamais. Depuis un grand nombre d'années, les relations commerciales et industrielles qui unissent le quartier de Serin au plateau de la Croix-Rousse, avaient fait sentir la nécessité d'une voie facile de communication entre ces deux points de la même commune. On s'arrêta au projet d'ouvrir un chemin sur le versant occidental de la Croix-Rousse; le prix des transports par cette route devait diminuer de moitié pour tous les objets amenés de Serin au plateau.

Le conseil municipal, éclairé par des enquêtes, adopta les plans après de nombreuses séances. Une ordonnance royale vint les approuver; l'expropriation fut prononcée par jugement. Après toutes ces formalités, les habitants de la Croix-Rousse pouvaient espérer qu'ils verraient enfin s'ouvrir cette route qui doit être pour eux une véritable amélioration. Il n'en fut pas ainsi; le chemin est encore à faire, et cet état de choses est préjudiciable à tous.

Si l'on en croit quelques personnes qui se disent bien informées, l'intérêt particulier mettrait seul opposition à l'ouverture de la route que réclame la commune; certains conseillers refuseraient de voter les fonds nécessaires pour ce chemin, parce que le conseil aurait refusé lui-même d'en voter pour des objets qu'ils avaient de grands motifs d'appuyer. Cependant MM. les conseillers municipaux ne doivent jamais perdre de vue les intérêts de la commune; ils ont reçu mandat pour s'occuper des affaires publiques et non des affaires particulières; il faut qu'ils s'en souviennent.

Nous ne terminerons pas sans signaler l'état déplorable dans lequel se trouve tout un quartier bâti dans le clos Pailleron. Le terrain n'est pas pavé; les eaux n'ont point d'écoulement, et forment aujourd'hui une mare infecte qui peut gravement compromettre la santé des habitants. Il est du devoir de la municipalité de remédier à un état de choses qui est fâcheux sous tous les rapports.

Recevez, etc.

Les habitants de la place Bellecour, et notamment ceux des façades, se plaignent, avec raison, de la manière dont les troupes envahissent ce lieu les jours de revue. Hier, plusieurs personnes n'ont pu sortir de leur domicile, dont les portes cochères étaient barricadées par les caissons de l'artillerie. Il nous semble qu'en pareille circonstance, on devrait laisser un peu d'espace pour la circulation ou tout au moins ne pas s'emparer des dalles qui servent de trottoirs aux façades.

On se plaint en même temps de MM. les sous-officiers qui chaque jour, pour se rendre au magasin à fourrages, lancent leurs chevaux au galop, sur un quai fort étroit, éclaboussant ainsi tous les passants. Hier dimanche, plus de trente personnes ont été couvertes de boue. Nous sommes persuadés qu'il suffira de signaler cet inconvénient pour le faire cesser.

On lit dans le Courrier de l'Ain :

Il nous arrive encore plusieurs lettres de Belley. Nous n'en ferons pas usage. — Le terrible événement qui, dans les ténèbres de la nuit du 1er au 2 novembre, a coûté la vie à deux personnes, et au fond duquel est un crime, quelle que soit la main qui l'ait commis, avait fixé trop vivement l'attention publique pour que nous n'ayons pas dû prendre à ce sujet les renseignements à notre portée. Nous nous arrêterons là pour ne pas troubler les investigations de la justice.

Nous savons que l'instruction de cette affaire se poursuit avec soin et avec activité. — La vérité intéresse trop vivement ici la société tout entière pour qu'on n'espère pas qu'elle jaillira même des contradictions, et qu'on ne soit avide de la savoir. Qui ne comprend combien la position du mari soupçonné est déplorable, s'il est innocent; combien elle est terrible, et quels sentiments doit inspirer la combinaison qui a présidé à cet événement, s'il est coupable! Nous attendrons, pour en reparler, que la justice ait porté son flambeau dans ce mystère.

Nous avons répété, d'après un autre journal, un regret exprimé sur l'abandon dans lequel est resté, à Belley, le convoi de la principale victime de l'événement du 1er novembre. — Il nous a été fait de Belley, à cet égard, une observation juste :

c'est qu'il y avait là une question de convenance et de conscience, dépendant de la position des personnes et de circonstances qu'il est plus que difficile de bien juger à distance, et que le temps pourra peut-être éclaircir dans la suite.

Nous faisons complètement droit à cette observation en la publiant.

Nous nous abstenons de tout détail nouveau sur cette affaire avant la fin de l'instruction.

Paris, 10 novembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une ordonnance, insérée au *Moniteur* et datée du 8 novembre, autorise l'établissement d'une banque constituée en société anonyme à Orléans. Cette banque jouira du privilège exclusif d'émettre des billets de banque dans ladite ville.

— Nous trouvons dans le *Moniteur* la dépêche télégraphique suivante :

Le maréchal Valée à M. le ministre de la guerre.

Constantine, 24 octobre.

J'ai nommé kalifa de la Méjaha Sidi-Ahmed-Ben-Mohammed-Ben-el-Hadji-Bouzio-el-Mograni, petit-fils du sultan Moasis, célèbre en Afrique pendant le dernier siècle. Aussitôt que ce chef a appris l'occupation de Milah, il s'est rendu près de moi. Il a reçu aujourd'hui ici l'investiture de sa nouvelle dignité, après avoir prêté serment sur le Coran entre les mains des cadis et des muphtis.

L'autorité du roi est maintenant reconnue dans la province de Constantine des frontières de Tunis aux Portes-de-Fer.

Pour copie :

L'administrateur des lignes télégraphiques, FLOCON.

— Deux courriers sont arrivés ce matin de Madrid avec des dépêches pour le ministre des affaires étrangères et pour l'ambassadeur d'Espagne. On ne connaît pas encore la teneur des nouvelles qu'ils ont apportées.

— Une affaire du plus grand intérêt pour le commerce est à la veille d'être annoncée au public, c'est la reconstitution de la société du chemin de fer d'Andrezieux à Roanne.

— Le célèbre antiquaire, M. Raoul Rochette, est débarqué le 4 du courant à Toulon; il arrivait de Civita-Vecchia sur le paquebot de l'Etat le *Tartare*. Rendu le même jour à Marseille, ce savant a continué sa route pour Paris où il est arrivé aujourd'hui.

— M. le docteur Bulard a proposé à l'empereur de Russie et au roi de Prusse de participer à la formation d'un congrès mixte d'hommes d'état et de médecins qui seraient nommés par toutes les puissances maritimes de l'Europe, lequel serait chargé de rechercher les moyens d'améliorer les mesures sanitaires actuellement employées en Europe contre les maladies épidémiques en général et la peste en particulier.

L'empereur Nicolas a déclaré qu'il coopérerait avec plaisir à un but qui intéresse si vivement tous les peuples de l'Europe. Le roi Frédéric-Guillaume a déjà nommé une commission composée de quatre membres dont deux sont médecins pour recevoir et examiner, dès à présent, toutes les communications que ce célèbre médecin français jugerait à propos de lui faire au sujet de l'établissement d'un nouveau système de quarantaine.

— Il existe à Evron, petite ville de la Mayenne, une maison de sœurs où M. l'évêque du Mans s'est transporté, le 2 août et le 27 octobre, pour y présider la retraite. Or, voici ce qui a eu lieu, d'après l'*Ami de la Religion* :

« A la première retraite, le prélat reçut les vœux de 228 sœurs, dont 74 firent des vœux perpétuels; et, à la seconde, ceux de 156, dont 71 firent aussi des vœux perpétuels. »

L'*Ami de la Religion* ajoute que le pape, informé de tout le bien qu'opère cette congrégation, vient de lui accorder force indulgences. Nous demanderons si dans le nombre se trouve le privilège de violer les lois de son pays. N'est-il pas étonnant que le ministère reste impassible devant des infractions aussi publiques? Voudrait-il aussi gagner des indulgences?

— La justice poursuit l'instruction contre l'*Almanach populaire de la France*; M. Roquemaure, son éditeur, a été interrogé hier par le juge d'instruction. Dans cet interrogatoire, il n'a pu apprendre quels étaient les articles incriminés; le juge d'instruction s'est contenté de dire à l'éditeur que la presque totalité des passages excitait au mépris, à la haine et au renversement du trône et du gouvernement, et contenait en outre des délits d'excitation à la haine entre les diverses classes de la société, ainsi que d'attaques contre la propriété.

RÉFORME ÉLECTORALE. — MOUVEMENT DES DÉPARTEMENTS.

ARRAS. — L'administration paraît avoir renoncé à contrarier la pétition pour la réforme électorale. Pendant quelque temps il a été question d'une contre-pétition dans laquelle on aurait protesté, au nom de l'ordre et des intérêts de la France, contre la demande d'extension des droits électoraux. On a renoncé à ce projet, parce que, toute réflexion faite, on a reconnu qu'il serait par trop difficile de réunir quelques signatures.

(*Progrès du Pas-de-Calais.*)

EVREUX, 7 novembre. — La pétition de la garde nationale d'Evreux continue de se couvrir de nombreuses signatures, parmi lesquelles on remarque celles de M. le chef de bataillon, de M. l'adjudant-major et de plusieurs officiers.

On signe à Nomancourt et à St-André, ainsi que dans les communes rurales de ces deux cantons, une pétition pour la réforme électorale.

A St-André, plus de cent gardes nationaux, électeurs de collège, électeurs municipaux, cultivateurs et commerçants, se sont empressés d'y apposer leurs signatures. C'est un mouvement électrique qui va se propager dans toutes les communes du département.

MONTMÉDY, 4 novembre. — Ici, comme dans toute la France, on signe une pétition à la chambre des députés pour obtenir une réforme électorale. Les officiers de la garde nationale nous ont donné l'exemple, et chacun veut maintenant les imiter. La pétition se couvre de signatures.

BAZINCOURT (canton d'Ancerville), le 2 novembre. — A l'exem-

ple des villes, nous avons signé la pétition pour la réforme. Sur 402 habitants, nous avons réuni soixante-dix-sept signatures; huit seulement de nos compatriotes n'ont pas encore signé.

— Les électeurs du canton qu'habite M. Larabit viennent d'offrir à cet honorable député un banquet à Coulanges-la-Vivonneuse (Yonne). Les membres du conseil-général et du conseil d'arrondissement, presque tous les maires du canton, et un grand nombre de citoyens non électeurs, assistaient à cette fête cantonale.

Un officier de la garde nationale parisienne a porté cet autre toast : « A la réforme électorale ! »

Dans une courte allocution, M. Larabit a insisté sur la nécessité d'une réforme électorale.

— On écrit de Fontenay :

« La pétition concernant la réforme électorale se couvre de signatures. Le commandant, des officiers de la garde nationale, des membres du conseil municipal et une grande partie de nos concitoyens ont déjà adhéré à cette manifestation toute nationale. »

BAR-LE-DUC, 7 novembre. — On lit dans le *Journal de la Meuse* :

« La pétition pour la réforme a déjà réuni plus de trois cents signatures. Nous avons entre les mains plusieurs pétitions couvertes des noms les plus honorables, et qu'on nous a envoyées en nous promettant de nous en envoyer d'autres. Nous n'avons point parlé d'enthousiasme, car la pétition se signe avec calme, avec le calme qu'exige une bonne cause dont le triomphe paraît plus assuré que jamais. »

STRASBOURG, 6 novembre. — On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« Il y a une dizaine de jours environ, quelques particuliers de Schiltigheim, qui ont eu soin de se cacher derrière le voile de l'anonyme, mais qui paraissaient avoir la prétention de diriger et de représenter l'opinion des habitants de cette commune, ont adressé au *Journal du Haut et Bas-Rhin* une lettre dans laquelle ils se posaient fièrement en adversaires de la réforme électorale, et annonçaient avec une suffisance fort comique que la pétition n'avait aucune chance de succès à Schiltigheim, qu'elle y avait trouvé à grand-peine sept signatures, qu'elle n'en obtiendrait pas une seule de plus, que c'était là leur opinion, leur désir, leur volonté, et que par conséquent ce devait être sans doute aussi l'opinion, le désir et la volonté des habitants de Schiltigheim. »

Cette lettre n'est que plaisante : les habitants de Schiltigheim l'ont prise au sérieux, et nous ne leur donnons pas tort; ils ont pensé qu'on mettait en suspicion leur patriotisme et leur dévouement à la cause nationale; ils ont accepté ce défi que leur jetaient les adversaires de la réforme, et se sont empressés de signer la pétition qui, en peu de jours, recueillit plus de 80 adhésions dans une commune. »

— On lit dans le *Journal du Bourbonnais* :

« La garde nationale de Montluçon proteste aussi d'une manière énergique contre le monopole électoral. »

« Une pétition a été rédigée et déjà plus de 200 signatures s'y trouvent apposées. Electeurs, membres du conseil municipal, artisans honnêtes et laborieux, négociants, tous se sont réunis dans cette pensée commune et féconde. »

« Espérons que les autres villes de notre province suivront l'exemple de Moulins et de Montluçon. Il ne faut pas que la crainte de voir nos espérances de réforme déçues par une chambre ministérielle nous empêche de réclamer justice. Ce que l'on croit pouvoir nous refuser aujourd'hui, on n'osera pas nous le refuser demain; car lorsque tout un peuple parle, et qu'il a pour lui la logique et le bon droit, il ne perd jamais sa cause. »

— On écrit de Salignac (Dordogne), le 3 novembre :

« Une pétition pour la réforme électorale, conforme à celle de la garde nationale parisienne, circule en ce moment dans le canton de Salignac. 150 officiers de la garde citoyenne, électeurs, maires, adjoints, conseillers municipaux et gardes nationaux ont déjà donné leur adhésion. Cette pétition sera revêtue de plus de 300 signatures lorsqu'elle arrivera à la chambre des députés. »

— On écrit de Villefranche (Aveyron), le 31 octobre, à l'*Emancipation du Midi*, que l'on signe en ce moment dans cette ville une pétition électorale, et que la garde nationale y appose de nombreuses signatures. Le département ne peut manquer, ajoute-t-on, de suivre cet exemple.

Plusieurs communes du département de Loir-et-Cher viennent encore d'entrer dans le mouvement de la réforme électorale. Maves, Villebaron, Francillon, Oucques, Huisseau, sont de ce nombre. Dans ce dernier bourg, M. de Saumery, capitaine de la garde nationale, a donné l'exemple en se mettant à la tête de cette manifestation. A Maves, plusieurs gardes nationaux électeurs ont copié la pétition sur les journaux et l'ont signée et fait signer par leurs concitoyens. Dans toutes ces communes, la pétition compte déjà un assez bon nombre de signatures.

(*Courrier de Loir-et-Cher.*)

— On lit dans l'*Indicateur bordelais* :

« Le cri poussé par la garde nationale de Paris a trouvé de l'écho sur tous les points de la France. La réforme électorale semble grandir devant les obstacles qu'on lui suscite. Partout elle est réclamée avec enthousiasme, et les menées odieuses de ses adversaires ne font qu'assurer sa victoire. »

« Le département de la Gironde est animé du meilleur esprit; il a compris l'urgence de la réforme électorale. La pétition se couvre à Bordeaux et dans les environs de nombreuses signatures. Le relevé exact de douze listes seulement qui étaient à notre disposition, sur les trente qui circulent, nous a fourni un total de 1,365 adhérents. »

« Cette manifestation ne s'arrêtera pas là, nous l'espérons. Tous les Bordelais donneront une adhésion franche et éclatante à la pétition pour la réforme électorale. »

COLONIE D'AFRIQUE.

BONE, 30 octobre. — M. le maréchal Valée a été bien accueilli à son passage à Bone pour Constantine. On s'était persuadé qu'après avoir organisé la province sous le rapport militaire et administratif, il favoriserait le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Mais le désappointement a été général lorsque le commerçant, l'industriel et l'agriculteur ont reçu pour toute réponse à la demande d'autorisation de s'établir à Constantine ou à Stora, qu'il n'y avait pour les Européens que les environs de Bone, et des ordres avaient été donnés pour qu'on chassât des villes et des camps de l'intérieur ceux qui parviendraient à s'y rendre. Vous pouvez juger du mécontentement qu'a causé cette réponse.

Plusieurs Arabes qui s'étaient réfugiés à Bone sont partis pour l'intérieur dès qu'ils ont connu la nouvelle organisation de la province. Ils vont sans doute préparer les voies d'une bonne position auprès des kalifas ou des caïds.

La saison est favorable; il n'y a pas de maladies dans les hôpitaux. Il serait temps qu'on s'occupât de l'assainissement des environs de notre ville, afin que, l'été prochain, les fièvres soient moins intenses. Que fait-on de l'argent que les chambres ont alloué? Ici, nous ne doutons pas de son emploi.

On dit que le général Galbois quitte le commandement de

Constantine, et qu'il serait remplacé par le maréchal-de-camp Guingret.

M. le général de Dampierre a terminé son inspection et va repartir pour Alger.

ALGER, 3 novembre. — Les nouvelles que je vous ai données par ma dernière lettre n'ont été ni confirmées ni démenties. Il n'est arrivé à Miliana aucun Arabe des frontières sud; la plus grande incertitude règne encore sur le sort d'Ab-el-Kader. Les nouvelles officielles que le gouverneur peut avoir reçues, il les cache avec soin.

Quelques navires du commerce, nolisés par l'administration de la guerre, ont été expédiés à Stora avec un chargement de blockaus, de vivres et de munitions de guerre. On prépare d'autres approvisionnements pour leur faire un second voyage.

Le sauvetage du bateau à vapeur la Salamandre, qui se perdit près d'Arzew, se poursuit activement; ses machines ont été relevées. On en a déjà rapporté une partie à Alger.

Notre ville s'embellit de plus en plus, et elle tend à devenir une des plus belles cités que nous ayons en France.

4 novembre. — M. le maréchal Clauzel, si impatiemment attendu, vient d'arriver parmi nous. Il a été reçu avec le plus vif enthousiasme par la population civile, et par les troupes qui, malgré la discipline, ont montré une vive satisfaction en revoyant leur ancien chef. M. le maréchal est descendu chez M. Bayle, consul de Belgique, son parent. Il a reçu de nombreuses visites. La ville d'Alger, en témoignage de sa reconnaissance pour tout ce qu'il prépare pour la prospérité de la colonie, lui a offert un grand banquet et un bal. Ces fêtes auront lieu dans la belle maison Latour-du-Pin.

Le maréchal Clauzel a de grands projets de colonisation qu'il vient soumettre à une assemblée de colons et de notables habitants de l'Algérie convoqués pour le 10 de ce mois. Il a fait part de ses projets à quelques amis. Le peu que nous en savons nous fait présumer que, quoique simple particulier, le maréchal fera plus pour la colonie en un mois que le gouvernement dans une année. C'est qu'avec la bonne volonté on arrive au but, et qu'avec le mauvais vouloir on l'évite toujours.

Faits Divers.

Depuis près d'un an, des vols considérables se commettaient au préjudice du haut commerce de joaillerie, de bijouterie et d'horlogerie de la capitale; l'administration de la police était en éveil, et cependant elle ne pouvait parvenir à saisir les adroits fripons, qui, après avoir consommé quelques bons coups à Paris, partaient, à ce qu'il paraissait, immédiatement pour une autre capitale, comme Londres, Vienne, Naples ou Saint-Petersbourg.

Pour donner une idée de leur manière d'opérer leurs adroites soustractions, nous ne citerons qu'un exemple, celui de M. Loiseau, joaillier, rue Neuve-St-Eustache, 0, chez qui fut soustraite, le 23 juin, une valeur d'environ 4,000 fr. de diamants sur papier.

M. Loiseau était en compagnie d'une ou deux personnes dans son magasin, lorsqu'un jeune homme aux manières nobles et distinguées, de la toilette et de la tournure les plus élégantes, se présente chez lui avec deux charmantes jeunes personnes, qui paraissent être ses deux sœurs. Il demande à voir des brillants dont il avait intention de faire composer une parure; mais à peine avait-on ouvert quelques paquets, qu'une des jeunes dames, voyant sur un écrin des broches moins remarquables par la richesse que par le goût, pria l'élégant cavalier de lui en acheter une, et détourna l'attention de M. Loiseau, en se la faisant montrer. On devine le reste: la broche achetée, le jeune homme dit qu'il reviendrait pour fixer son indécision sur le choix des brillants.

Une heure après son départ, on reconnaissait qu'il en manquait pour 4,000 fr.

Le lendemain, c'était chez M. Brossard, horloger, que la même manœuvre favorisait le vol d'une montre de prix; deux jours plus tard, les deux époux Gasch, horlogers aussi, galerie d'Orléans, 20, se voyaient également enlever de riches montres.

Comme il arrive d'ordinaire, les déclarations des personnes chez qui les différents vols avaient été commis ne furent que tardivement faites, et la police, dès ses premières investigations, acquit la certitude que leur principal auteur, le nommé Stile,

voleur signalé par toute l'Europe, et qui, il y a quelques années, avait pris la fuite, emportant de Bruxelles la caisse d'une maison de banque qui l'employait, avait eu le temps de quitter la France, et s'était embarqué pour l'Angleterre.

Restaient les deux femmes, qui, de ce moment, furent l'objet de recherches qui enfin hier ont amené leur arrestation.

Sœurs toutes deux et israélites de religion, Rosalie et Jeannette appartiennent à une famille déjà en compte-courant avec la justice. Mises en présence de M. Loiseau, de M. Brossard et des époux Gasch, elles ont été du premier coup d'œil et positivement reconnues par ces négociants. Rosalie, persuadée que toute dénégation était inutile, a avoué qu'en effet elle avait accompagné chez M. Loiseau un jeune homme qu'elle désigne sous le nom d'Alfred, mais qu'elle assure ne connaître que par la promesse d'une élégante toilette qu'il lui avait faite pour la décider à l'accompagner. Jeannette nie avec persistance, et s'étonne de se voir reconnue de personnes qu'elle n'a jamais vues, dit-elle.

Depuis le moment de leur arrestation, Rosalie et Jeannette ont été placées séparément au secret, et l'on espère obtenir d'elles d'importantes révélations sur une association de malfaiteurs fashionables qui depuis trop long-temps exploitent à leur profit le commerce de la bijouterie.

— Un fait assez bizarre s'est passé aujourd'hui au Palais-de-Justice. Un individu, qui venait d'être condamné à seize mois de prison pour vol, s'est évadé d'entre les mains des gardes municipaux qui le conduisaient à la Souricière, sans qu'il ait été possible de le rattraper. Une heure après environ, cet homme est revenu se constituer prisonnier en s'excusant beaucoup de l'inquiétude que son absence avait causée. « C'est que, voyez-vous, a-t-il dit, avant d'être coffré pour seize mois, j'ai été dire adieu à ma bonne amie et boire un canon. »

— On lit dans le Morning-Advertiser : « Un violent incendie a éclaté à Tamworth. A l'hôtel du Château, il y avait eu deux grands repas récemment, et l'on suppose que les cheminées, fortement échauffées, ont été cause de ce désastre. Vers trois heures du matin, un homme aperçut la flamme qui s'échappait par l'une des croisées. Bientôt l'alarme se répandit; on appliqua des échelles aux fenêtres. Un individu, logé à l'hôtel, descendit en chemise. Le maître de l'hôtel et sa femme, avertis à temps, purent se mettre en sûreté dans la cour. La mère de la maîtresse de l'hôtel, réveillée en sursaut, se laissa glisser, d'une fenêtre basse, dans les bras des personnes accourues pour porter secours aux incendiés. Personne ne répondant aux cris du dehors, on avait appliqué une échelle contre la fenêtre de la chambre où logeaient les cinq servantes de l'hôtel. Les pompes avaient commencé à jouer, et l'on se rendait maître de l'incendie; mais on n'avait encore aucune nouvelle des pauvres filles. Quand on put pénétrer dans les appartements, on commença par trouver dans l'escalier une femme de service qui avait été étouffée et mutilée par le feu. Enfin, dans la chambre des domestiques, les cinq servantes étaient asphyxiées, et leurs diverses attitudes prouvaient qu'elles avaient cherché à se sauver. Une enquête a été faite sur les corps. L'agent de police qui est entré dans la chambre des victimes a été forcé une première fois de se retirer; le carreau de la chambre était excessivement chaud, et il était impossible de respirer. »

DECÈS DES 7 ET 8 NOVEMBRE.

Anne Nant, veuve Galland, 76 ans, rentière, rue de la Plume, 2. — Antoinette-Fleurie Lebeuf, fille des défunts, 79 ans, lingère, célibataire, hospice St-Joseph. — Claudine-Jeanne Foud, fille de défunt, 47 ans, la mère ouvrière en chapellerie, rue Bourgehanin, 18. — Pierre-Claude Véré, 74 ans, rentier, rue des Farges, 29. — Pierre Dupuy, 76 ans, médecin, rue de l'Archevêché, 5. — Catherine Fillion, veuve Grenat, 65 ans, sans état, chez M. Tavernier, son gendre, rue St-Jean, 18. — Claude-Réné Villeneuve, sous-officier en retraite, place de l'Ours, 1. — Jean-Baptiste-Pierre Crozier, fils d'Antoine, 18 ans, fabricant d'étoffes, quai Pierre-Seize, 44. — Hôpitaux, 16. — Enfants au-dessous de sept ans, 4.

BOURSE DE PARIS DU 10 NOVEMBRE.

La hausse continue sur la rente française, et l'on ignore jusqu'où l'on veut porter ce mouvement ascensionnel. Il est à craindre que la baisse ne soit rapide le mois prochain sur le 5 0/0, au moment de l'ouverture des cham-

bres. Les résultats des opérations de la Caisse Lafitte pendant le mois d'octobre font présager un très-beau dividende pour la fin de l'année.

On faisait peu d'affaires sur les chemins de fer.

Cinq pour cent	110 45	110 70	110 45	110 70
— fin courant	110 45	110 70	110 45	110 70
Quatre pour cent	105			
Trois pour cent	81 95	81 95	81 95	81 95
— fin courant	81 95	81 95	81 95	81 95
Rentes de Naples	102	102	102	102
— fin courant	102	102	102	102
Actions de la banque	1252	50		

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 10 NOVEMBRE.]

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux.	1,775	
700	750				
4,500	1,000	par trimestre.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée, Pont Seguin, Pont de l'île-Barbe, Pont et gare de Vaise	1,000	
450	2,000	Idem.	Eclair. gaz (Turin), Eclairageau gaz, Ce Perrache,	2,265	
500	2,000	Idem.	Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	1,700	
220	2,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	470	
2,560	1,000	Idem.	Eclairage au gaz, Grenoble,	2,100	
1,740	600	Idem.	Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	975	
1,500	1,000	Idem.	Eclair. gaz (Dijon), Bat. à vap. de Lyon à Arles,	1,250	
500	750	Idem.	Paq. à vap. (Lyon à Chalon),	1,075	
1,000	700	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.,	790	
350	600	Idem.	Fonderies (Loire et Isère),	7,900	
3,000	750	Idem.	Tréfileries et forges de Belmont (Isère),	51,000	
400	700	Idem.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	1,200	
320	5,000	Idem.	Moulins à vap. de Perrache,	4,600	
180	2,000	Idem.	Ce géner. mines de Rive-de-Gier,	4,700	
131	5,000	Idem.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,000	
400	10,000	Idem.	Min. Grang. et Cul.,	1,600	
800	4,000	Idem.	Ce des min. del'Un.,	900	
2,200	1,000	Idem.			
240	5,000	Idem.			
	1,000	Idem.			
	1,000	Idem.			
	800	Idem.			

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 novembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Lundi 12 novembre 1838. — 1° Le CHASSEUR ÉCOSAIS, prologue. — 2° Le SONNEUR DE ST-PAUL, drame. — Six heures.

Mardi 13 novembre. — Bénéfice de M. Guérin. — 1° LA BOURSE DE PÉZENAS, vaud. — 2° LES TRUANDS EN 1569, drame. — 3° LÉONCE, vaud. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUB POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1721) A LOUER. — Appartement de sept grandes pièces, place du Collège, au 1er étage de la maison Portaux, n° 29.

S'adresser à Me Missol, notaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A COMPTER DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 1838,

L'ÉTUDE DE M^e MISSOL, NOTAIRE,

Sera transportée au 1er étage de la maison portant le n° 25, port Saint-Clair, en face du pont Morand. (1720)

ANNONCES DIVERSES.

(6033) A VENDRE pour cause de maladie.—Fonds d'épicerie bien achalandé, situé dans le quartier de Perrache. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

MALADIES SECRÈTES et de la peau.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, DE QUET, est reconnu supérieur à toutes les autres préparations de ce genre, pour la prompte et parfaite guérison de ces maladies. — Se vend à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (2017)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit d'isp ense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

(6135) A VENDRE pour cause de départ. — Un magasin de lingerie, mercerie et bonneterie, situé en haut de la Glacière et des Capucins, maison Moys, 22, deux entrées. S'y adresser.

(6136) A LOUER. — Un vaste magasin avec de grandes caves, pouvant servir d'entrepôt et d'atelier. S'y adresser cours Morand, aux Broteaux, magasin d'épicerie, n° 7, à côté du café du Nord.

(6138) A VENDRE. — Messagerie neuve à talon, très-légère, à neuf places, et une calèche pour la ville ou le voyage. S'adresser chez M. Maron, peintre d'équipages, rue de la Charité, n° 9, à Lyon.

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES MAUX DE DENTS.

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées.—Prix : 2 fr. le flacon, avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Voituret, à Villefranche, etc. (722—3447)

MALADIES SECRÈTES. TRAITEMENT DU DOCTEUR CH. ALBERT.

A Lyon, chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, n° 3, et à la pharmacie des Célestins. (716—3427)

(6141) Un jeune homme, marié et établi à Lyon, peut disposer d'une bonne partie de la journée. Il désire trouver un emploi pour les écritures ou autre. S'adresser au bureau du journal.

Pompe mécanique.

On désire trouver un commanditaire qui puisse disposer d'une somme de 5 à 6,000 fr. pour la confection d'un nouveau genre de pompes qui pourraient élever l'eau à 100, 150 et même 200 pieds de hauteur, par le moyen d'un moteur qui n'exigerait qu'une force très-minime. S'adresser à l'inventeur, M. Célu, chez M. Raimond, revendeur de gages, grande rue St-Clair, n° 46. (6131)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)